

20.—Recettes et dépenses des compagnies canadiennes d'assurance-vie à charte fédérale et recettes et dépenses au Canada des compagnies d'assurance-vie britanniques et étrangères, par rubrique principale, 1944-1948—fin

Détail	1944	1945	1946	1947	1948
	\$	\$	\$	\$	\$
DÉPENSES					
Compagnies canadiennes					
Versements aux assurés.....	194,358,643	212,774,049	236,890,120	242,189,429	260,000,910
Frais généraux.....	68,515,005	74,693,716	92,498,807	107,620,042	110,927,419
Dividendes aux actionnaires.....	1,324,171	1,332,458	1,396,973	2,072,436	1,600,909
Autres dépenses.....	33,594,309	43,419,189	45,386,493	51,777,296	59,962,871
Total, compagnies canadiennes....	297,792,128	332,219,412	376,172,393	403,659,203	432,492,109
Excédent des recettes sur les dépenses....	236,262,368	275,434,964	297,764,906	274,786,162	259,842,220
Compagnies britanniques					
Versements aux assurés.....	3,517,715	4,015,885	5,533,560	4,322,427	4,472,132
Frais généraux.....	1,375,639	1,648,302	2,279,662	2,726,330	3,077,527
Autres dépenses.....	163,096	166,548	176,910	316,885	168,190
Total, compagnies britanniques....	5,056,450	5,830,735	5,990,132	7,365,642	7,717,849
Excédent des recettes sur les dépenses....	3,266,943	3,300,929	5,315,664	11,820,992	11,238,914
Compagnies étrangères					
Versements aux assurés.....	50,158,688	54,774,067	58,330,186	59,892,780	65,213,761
Frais généraux.....	17,342,564	18,207,681	20,328,025	23,318,332	24,659,702
Autres dépenses.....	3,184,797	3,262,611	3,912,698	4,070,737	5,276,845
Total, compagnies étrangères.....	70,686,049	76,244,359	82,570,909	87,281,899	95,150,308
Excédent des recettes sur les dépenses....	47,702,287	48,458,725	46,635,969	51,538,241	51,583,422

Sous-section 4.—Assurance-vie des sociétés fraternelles

En plus de l'assurance-vie, quelques sociétés fraternelles accordent à leurs membres d'autres indemnités, notamment en cas de maladie, mais le chiffre en est relativement peu important. Le tableau 21 dresse la statistique de l'assurance-vie souscrite aux Canadiens par les sociétés fraternelles ainsi que la statistique de l'actif, du passif, des recettes et des dépenses des sociétés canadiennes et des sociétés étrangères qui font affaires au Canada. Les taux de ces sociétés sont calculés de façon à couvrir les indemnités, d'après les principes actuariels. La caisse de bénéfice de chaque société doit être évaluée chaque année par un actuaire qualifié (devenu membre, après examen, de l'Institut des actuaires de Londres, de la Faculté des actuaires d'Écosse, de la Société des actuaires ou de l'Institut américain des actuaires) et, sauf si l'actuaire certifie la solvabilité de chaque caisse, les taux ou les bénéfices doivent être rajustés. La première partie du tableau 21 porte sur 15 sociétés canadiennes comptables au Département fédéral des assurances, dont une seule n'accorde pas de bénéfices d'assurance-vie.

En vertu d'une modification de la loi des assurances, en vigueur le 1^{er} janvier 1920, toute société fraternelle étrangère doit se procurer une charte fédérale avant de faire affaires au Canada. Cependant, toutes celles qui faisaient alors affaires en vertu d'une charte provinciale sont autorisées à continuer les opérations nécessaires relativement à l'assurance déjà en vigueur, mais ne peuvent accepter de nouveaux membres. Depuis lors, la plupart de ces sociétés ont obtenu l'autorisation